



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apiculture

Question écrite n° 104084

Texte de la question

M. Bertrand Pancher appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les difficultés rencontrées par de nombreux apiculteurs souhaitant aménager des ruchers. Il s'avère en effet qu'ils se voient régulièrement opposer des refus au motif que le terrain retenu est situé hors de la zone constructible et que le projet ne fait pas partie des exceptions autorisées à l'article L. 161-4 du code de l'urbanisme. Or pour des raisons de sécurité, les apiculteurs ont souvent tendance à choisir des zones d'aménagement justement éloignées des secteurs constructibles. Aussi, il aurait aimé savoir quelle réponse pourrait être apportée à ces situations quelque peu paradoxales.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Pancher](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104084

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juin 2017](#), page 3743

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)